

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE SAS AGRONOVA - FRAIS IMPORT

## CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle commun de la négociation commerciale en vertu des dispositions de l'article L 441-1 du code de commerce et sont mis à la disposition des clients d'AGRONOVA sur le site [www.fraisimport.fr](http://www.fraisimport.fr) . Ainsi, en l'absence de tout accord exprès et écrit entre les parties sur des conditions de vente qui y dérogeraient, les présentes conditions générales de vente trouveront à s'appliquer pour toutes relations commerciales. Toute prestation accomplie par la société AGRONOVA implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent celles diffusées antérieurement.

## NOS OFFRES DE SERVICE

Nous assurons des livraisons du lundi au samedi a j+1 pour nos produits en stock , j+2 pour nos produits nécessitant un réapprovisionnement inter-dépôt et j+3-4 pour les produits aériens pour un minimum d'achat de 100€ pour les livraisons a températures ambiantes ( épicerie , boissons, Non alimentaires ) et 100 € pour les vehicules en bi-temperatures (surgelés et réfrigérés ) et qui repond a nos exigences de développement durable et plus précisément de limiter nos émissions de CO2.

Un code d'accès vous sera proposé pour votre espace personnalisé sur notre site de vente [www.frais-import.fr](http://www.frais-import.fr) afin de passer vos commandes et accéder à vos factures en ligne.

Un accès a notre télévente du lundi au vendredi ( 8h00 / 22h00 ) et week-end ( samedi de 8h00 a 12h00 et le dimanche de 20h a 22h00) pour passer vos commandes et vous renseigner .

Un répondeur est également a votre disposition ( samedi de 12h00 / dimanche 20h00) pour vos compléments de commandes.

La possibilité de vous réapprovisionner en marchandises sur notre entrepôt situé au 24 rue benjamin Hoarau ZI N°3 97410 Saint Pierre de 7h30 a 12h30 et de 14h00 a 17h00.

L'accès à la dématérialisation de vos factures , éditées hebdomadairement par un envoi mail ou directement sur votre espace personnalisé [www.frais-import.fr](http://www.frais-import.fr) pour le respect de la protection de l'environnement.

## COMMANDE

Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente. Pour être valable, la commande doit désigner précisément les produits (type, marque, référence...) et la quantité commandée. La commande peut être enregistrée par tout moyen (téléphone, télécopie, courriel, courrier, site web...). Toute demande de modification de commande à l'initiative du client doit parvenir à AGRONOVA avant l'expédition des produits. AGRONOVA se réserve le droit de refuser, réduire ou fractionner toute commande.

## **PRIX**

Sauf stipulation contraire, le prix des produits est celui en vigueur au jour de la livraison selon notre tarif général, excepté pour les produits ultra frais (acheminement aérien) pour lesquels les prix sont calculés en fonction des cours. Les prix sont exprimés en euros, hors taxe et hors frais de transport, ces derniers peuvent être facturés en sus. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la livraison. Pour toute livraison inférieure à 100 euros hors taxe par catégorie de produits « sec » ou « frais » et sauf conditions particulières ou commerciales convenues entre les 2 parties, un forfait de livraison de 5 euros hors taxe pourra être appliqué.

## **LIVRAISON**

La livraison est effectuée par AGRONOVA lui-même ou un transporteur de son choix ; celle-ci s'entend dans les locaux du client, elle ne peut être effectuée dans les endroits difficiles d'accès. La livraison ne sera effectuée que si AGRONOVA ou le transporteur a la disponibilité des produits et les moyens matériels nécessaires au bon acheminement. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme. AGRONOVA et le transporteur apportent les meilleurs soins pour livrer dans les délais convenus sauf cas de force majeure (grèves, manifestations, difficultés de circulation, évènements climatiques, pandémies, accidents d'outillage...). Les éventuels retards ne justifient ni l'annulation de la commande, ni le versement de dommages-intérêts.

Les produits sont livrés sur différents supports. Au moment de la livraison, le client doit restituer les palettes de type « Europe » ou procéder à un échange de supports strictement équivalents (état identique, propre, sèche...). A défaut, le vendeur se réserve le droit de facturer le client des supports non restitués au tarif de 15 Euros hors taxe la palette.

Le bon de livraison est établi en double exemplaire, les 2 exemplaires devront être datés et signés par le client ou toute personne habilitée par celui-ci. Un exemplaire sera remis au client (ou tout moyen dématérialisé), le second bon de livraison sera conservé par AGRONOVA et servira de preuve de livraison. La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers AGRONOVA et notamment le respect des présentes conditions générales de vente.

## **RESERVES A LA LIVRAISON - RECLAMATION PRODUIT - RETOUR**

En présence du transporteur, la vérification des produits livrés doit être effectuée par le client. Le bon de livraison devra mentionner expressément toute réserve détaillée relevée par lui et constatée par le transporteur (conditionnement, poids, qualité, quantité...).

Tout litige relatif aux marchandises livrées et non constaté lors de la livraison devra être signifié à AGRONOVA dans les plus brefs délais par tous moyens et confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 2 jours ouvrés après la livraison. Le produit concerné par ce litige, devra avoir été stocké en respectant les normes d'hygiène et de qualité de la filière agroalimentaire et des conditions de stockage prévus par le fabricant.

En cas de constatation d'une non-conformité d'un produit par les 2 parties, AGRONOVA s'engage à les remplacer en fonction de leur disponibilité. Aucune indemnité ne pourra être octroyée. Cas exceptionnel, avec l'accord formel d'AGRONOVA, le produit concerné par une défectuosité pourra être détruit par le client.

Les produits commercialisés par AGRONOVA sont principalement des produits périssables ;  
c'est la raison pour laquelle ils ne sont ni repris ni échangés.

Par exception et avec l'accord impératif d'AGRONOVA, le retour d'un produit sera possible dans un délai de 2 jours après la livraison et pourrait donner lieu à la rédaction d'un avoir dès lors que la vérification quantitative et qualitative du produit retourné aura été réalisée. Dans cette hypothèse, un bon de retour sera établi par AGRONOVA et remis au chauffeur livreur, document obligatoire au retour du produit. Aucune indemnité ou dommages et intérêts ne pourra être réclamé par le client retournant un produit.

## **RESERVE DE PROPRIETE**

AGRONOVA demeure propriétaire des produits commandés, livrés et/ou facturés jusqu'au paiement complet du prix en principal et accessoires à la date d'échéance prévue sur la facture. Les produits étant placés sous la responsabilité du client, le client sera tenu responsable des éventuels vols, détériorations, pertes et les conséquences occasionnés. Le client s'engage, tant que la propriété des produits ne lui est pas transférée, à assurer les produits et à les conserver dans des conditions de stockage conformes aux préconisations du fabricant. En cas de non-paiement d'une échéance, cette clause de réserve de propriété trouvera à s'appliquer. Les éventuels acomptes versés par le client resteront acquis par AGRONOVA à titre des dommages et intérêts. Dans l'hypothèse d'une procédure collective, AGRONOVA se réserve le droit d'actionner cette réserve de propriété pour les produits facturés restés impayés.

## **FACTURATION**

Sauf accord entre les 2 parties, AGRONOVA établira la facturation au rythme d'une facture par semaine, hors fin de mois. Les factures seront transmises au client par le moyen de son choix (site web AGRONOVA, courriel, courrier postal...).

## **PAIEMENT**

Les factures sont payables à réception de celles-ci. Par exceptions, des délais de règlement pourront être accordés au client dans le respect des dispositions légales de l'article L441-11 du code de commerce.

Le client devra prendre les dispositions nécessaires afin de que le règlement intervienne au plus tard au jour de l'échéance prévue sur la facture.

En fonction de la situation économique, AGRONOVA se réserve le droit d'allonger ou de réduire les délais de paiement accordés à sa clientèle. Ce nouveau délai sera communiqué au client par tout moyen (téléphone, mail, facture...) et s'appliquera aux futures factures.

Sauf stipulation contraire, un forfait de 19 euros sera appliqué en présence de frais de rejet bancaire (chèque, prélèvement...).

Dans l'hypothèse d'un client en situation de procédure collective, AGRONOVA se réserve le droit d'exiger le paiement comptant des futures relations commerciales.

## **RETARD - DEFAT DE PAIEMENT**

Dès retard ou défaut de paiement constaté, AGRONOVA pourra prononcer la déchéance du terme pour toutes factures émises et livraisons effectuées ; et/ou exiger des garanties de toute nature. L'annulation de la commande en cours pourra être prononcée ou un paiement immédiat pourra être exigé lors de l'enregistrement de toutes nouvelles commandes. Aucun préjudice ne pourra être reconnu

Tout retard ou défaut de paiement entrainera de plein droit, les dispositions de l'article L441 du code de commerce à savoir :

- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret (40 euros à ce jour). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.
- Des pénalités de retard dont le taux d'intérêt est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points.

## **LITIGE - COMPETENCE - CONTESTATION**

En cas de litige entre AGRONOVA et son client, les parties s'engagent à tenter de trouver une solution à l'amiable. En cas d'échec à la conciliation à l'amiable ou non-respect de l'accord convenu entre les 2 parties ; une procédure juridique sera engagée auprès des tribunaux du lieu du siège social d'AGRONOVA. Ces tribunaux seront les seuls compétents sauf à ce qu'AGRONOVA souhaite saisir une autre juridiction compétente.

## **CONFIDENTIALITE - DONNEES PERSONNELLES**

Le client s'engage à prévenir AGRONOVA de toute modification juridique de sa société.

Dans le cadre des relations entre AGRONOVA et sa clientèle, chacune des 2 parties s'engage au strict respect du secret des affaires. Cet engagement s'applique pour l'intégralité de la relation entretenue entre AGRONOVA et sa clientèle.

Dans le cadre de l'exécution de nos relations, des données à caractère personnelles et/ou nominatives concernant le client et/ou ses salariés seront collectées. Ces données seront informatisées, stockées et utilisées par AGRONOVA ou tout prestataire au choix d'AGRONOVA. Les prestataires externes sont tenus à une obligation de confidentialité. Les données collectées seront conservées durant leur durée légale de conservation. Tout client bénéficie d'un droit accès, de rectification, de portabilité, d'effacement et de limitation des données collectées. Toute demande concernant les données personnelles sera à adresser par courriel à l'adresse suivante : [informatique@frais-import.com](mailto:informatique@frais-import.com)